

"Genève, cinq cents
mètres de ville en plus"
Daniel MARCO
Avenue d'Aïre 56
1203 Genève

"Lausanne 1837"

Jean-Pierre ALLAMAND
Avenue de Rumine 4
1004 Lausanne

Lausanne/Genève, le 15 mars 1994

**Au Conseil fédéral
Palais fédéral
3000 Berne**

Madame et Messieurs les conseillers fédéraux,

Deux groupes de réflexion "Lausanne 1837" et "Genève, cinq cents mètres de ville en plus" collaborent depuis 1991 pour traiter de questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'organisation régionale.

Lors de la préparation et de la tenue de leur dernière réunion de travail à Lausanne en décembre 1993, le thème principal a été celui de la ville en Suisse.

Un document en est issu, dont vous trouverez copie ci-joint, proposant la **création d'un Secrétariat à la ville**, proposition soutenue par les personnes suivantes, membres ou proches des deux groupes (les exemplaires signés de ce document sont naturellement à votre disposition):

Pierre Aeby
Jean-Pierre Allamand
Michel Beguelin
Philippe Beuchat
Daniel Bourquin
Philippe Brun
Gérard Chevalier
Lorette Coen
Louis Cornut
Alain Cudet
Roger Currat
Denis Decosterd
Jean Delpech
Erica Deuber-Pauli
Jan Doret
Christa Hirschi
Georges Hoefflin
Roger Honegger

Yvette Jaggi
Sophie Lin
René Longet
Jean-Claude Ludi
Daniel Marco
Laurent Marmier
Michel Matthey
Cyrus Mechat
Rose-Marie Meichtry
Jean Meylan
Théodore Necker
Jean-Michel Piguet
Jean-Bernard Racine
Agnès RoCHAT
Raymond Schaffert
Pierre Sibille
Nicole Valiquier
Nelly Wenger
Silvia Zamora

Cette proposition apparaît de la plus grande actualité du fait du débat en cours sur le réexamen du fonctionnement du Gouvernement.

Dans l'esprit des signataires, un tel Secrétariat devrait trouver place au sein du Département Fédéral de l'Intérieur, chargé des tâches ayant trait à la qualité de la vie et du quotidien. C'est à ce titre d'ailleurs qu'ils ont tenu à informer Madame la conseillère fédérale Ruth Dreifuss de leur démarche.

Afin de discuter du fond de cette proposition et des modalités envisageables pour permettre sa mise en oeuvre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir recevoir une délégation de nos deux groupes.

Quelques-uns des signataires mentionnés ci-dessus tiendront prochainement une conférence de presse pour rendre cette proposition publique, ainsi que la démarche à votre endroit.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à cette importante question et en nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame et Messieurs les conseillers fédéraux, à l'assurance de notre haute considération.

Daniel Marco

Daniel Marco

Jean-Pierre Allamand

Jean-Pierre Allamand

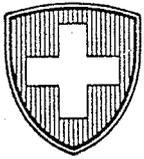
Un projet pour les villes

En Suisse, jusqu'à aujourd'hui, les questions posées par les villes et leur évolution sont considérées comme étant du ressort des structures politiques cantonales. Cette manière de voir a certainement pour effet de limiter la portée et l'efficacité des mesures prises ou envisagées pour assurer la gestion et le développement des villes. Cela d'autant plus qu'il faut bien admettre parallèlement que les structures politiques, de même d'ailleurs que leur mise en oeuvre institutionnelle, correspondent de moins en moins à la réalité de la vie des gens.

Les efforts actuels de rapprochement de la Suisse vers l'Europe entraînent une aggravation de ce phénomène. C'est pourquoi les soussignés, conscients de l'urgence de la situation et désireux de contribuer à la résolution de ce problème proposent la création d'un **Secrétariat d'Etat à la ville**, dans le cadre des structures fédérales.

Ce Secrétariat devrait notamment traiter des questions suivantes :

1. Définition et reconnaissance des villes en Suisse (importance en population, dimension géographique, multiplicité et mixité des activités) ainsi que des régions, y compris les transfrontalières s'y rattachant, cela dans la perspective de l'adhésion souhaitée de la Suisse à l'Union européenne.
2. Fusion et intégration dans la ville des communes dites de banlieues, urbaines ou suburbaines, qui sont l'expression territoriale du mouvement d'extension des villes de la période '45-'75.
3. Mise en place et développement de la démocratie locale à partir des quartiers dans la ville.
4. Proposition de structures de développement et de gestion favorisant un développement extensif des villes dans les secteurs les plus appropriés plutôt que leur enclassement dans des limites communales.
5. Modification des structures politiques fédérales dans le sens d'un plus grand pouvoir reconnu aux villes. Mise en place, dans un premier temps, d'institutions permettant la reconnaissance des villes au niveau cantonal et favorisant des relations verticales directes entre la Confédération et les villes, lesquelles pourraient se voir consacrer par la création d'une forme institutionnelle fédérale de ce pouvoir, une Chambre des villes.
6. Formation des responsables politiques et administratifs des villes en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, en collaboration étroite avec les instances prévues à cet effet, déjà existantes (ORL, CEAT) ou à créer tel que notamment un Institut fédéral d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui soit en relation étroite avec les villes.
7. Et plus généralement des thèmes suivants, en relation étroite avec l'idée même du développement et de la gestion des villes et dans la perspective d'un renforcement de la collaboration entre elles :
 - . transport et communications, gares et tracés
 - . lieux de travail et entreprises
 - . culture, enseignement et recherche
 - . santé et sécurité publique
 - . habitat et prolongements, mixité des activités.
8. Organisation d'un projet national de recherche (PNR) dans le cadre du Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNSRS) pour l'étude et la promotion de la ville en Suisse.



EIDGENÖSSISCHES JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE
DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA

3003 Berne, le 24 juin 1994

Mouvement "un projet pour les villes"

M. Daniel Müller

1000 Lausanne

Tel. 021 261 11 11

Votre lettre du 28 avril 1994

Mesdames et Messieurs

Le Conseil fédéral nous a transmis votre lettre ainsi que les annexes concernant le lancement d'un "projet pour les villes". Nous en avons pris connaissance avec d'autant plus d'intérêt que nous sommes nous aussi pleinement conscients de l'importance des villes pour le développement social, économique et culturel du pays et des difficultés auxquelles celles-ci se trouvent aujourd'hui confrontées.

Les préoccupations liées à l'avenir des villes figurent aussi en toile de fond du rapport sur les grandes lignes de l'organisation du territoire que le Conseil fédéral entend soumettre à la consultation des cantons et des milieux intéressés dans le courant de l'automne 1994. Ce rapport examinera notamment

- le rôle des villes dans l'organisation du territoire;
- la possibilité, pour la Confédération, d'une meilleure prise en considération des villes dans l'accomplissement de ses tâches;
- les conditions d'un dialogue entre la Confédération, les cantons et les villes.

La consultation devrait être l'occasion, pour les milieux intéressés, de s'exprimer sur les orientations proposées et de faire part de leurs vœux quant aux approfondissements qu'ils estiment souhaitables. Nous serions par conséquent heureux de vous entendre à ce sujet.

Nous relevons que les préoccupations dont vous faites état étaient également au cœur du débat organisé par l'Union des villes suisses lors de la journée d'information du 2 juin 1994 sur le thème "Villes et Etat fédéral: problèmes des agglomérations urbaines". Nous nous permettons de ce fait d'informer l'Union des villes suisses de votre démarche.

En vous remerciant par avance de l'apport positif que vous pourrez amener à ce débat, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
JUSTICE ET POLICE



Arnold Koller

Copie pour information: Union des villes suisses, Florastr. 13, 3000 Berne 6